

LETTRE DE LIAISON

des militants combattant
pour le **Front Unique**
des syndicats de l'enseignement public

N° 124
27 janvier 2008

ISSN 1245-0286

www.frontunique.com

Prix de soutien : 1€

Pour combattre Sarkozy, la première responsabilité des directions des organisations syndicales est de rompre le dialogue social, rompre avec le gouvernement.

Présentation : La lettre de liaison prend dans le cas présent la forme d'un bulletin plus développé que d'habitude. Il paraît après le fait majeur pour tout le prolétariat que constitue l'accord sur le contrat de travail (ou plutôt l'accord de démantèlement des acquis ouvriers en matière de contrat de travail), que s'apprête à signer la direction de Force Ouvrière (et à sa suite la CFTC, la CFDT, la CGC), la direction de la CGT ne signant pas, tout en insistant sur le caractère « positif », selon elle, de toute la discussion qui y a conduit.

Plus que jamais le dialogue social montre sa fonction réelle : la prise en charge par les directions syndicales de l'ensemble des attaques contre les acquis ouvriers.

Comme le montre ce bulletin, tant à l'échelle de la fonction publique, avec le projet de destruction du statut général discuté depuis le mois de septembre dans les différentes « conférences » où siègent tous les dirigeants syndicaux, qu'aux différents niveaux de l'enseignement public, la coopération quotidienne des directions syndicales à travers les « protocoles de discussion » (primaire, enseignement professionnel) ou à travers leur participation aux différentes « commissions » (commission Pochard Rocard sur le métier d'enseignant, commission Schwartz sur les personnels du supérieur) constituent l'appui indispensable au gouvernement Sarkozy Fillon.

Que dans le même temps, Sarkozy à Saint Jean de Latran puis à Riyad fasse appel à l'Eglise et à la religion pour bénir son offensive anti-ouvrière n'est pas étonnant. Mais on ne peut sûrement pas combattre cette offensive cléricale et réactionnaire en faisant appel, comme le fait la direction de la FSU, à la Constitution de la 5^{ème} République et au prétendu rôle de garant de la laïcité qu'elle attribuerait à son président. Dès ses origines, la 5^{ème} République (avec les lois Debré Guermeur) a au contraire œuvré à rétablir les privilèges de l'Eglise. On lira l'intervention faite au nom du courant Front Unique dans le cadre du CDFN de la FSU des 15 et 16 Janvier.

Après la défaite des cheminots et traminots sur les régimes spéciaux, dont la cause n'est nulle part ailleurs que dans la trahison des directions syndicales, en premier lieu celle de la CGT, la coopération des directions syndicales avec le gouvernement est le principal obstacle à la mobilisation ouvrière, contre ce même gouvernement, en défense des acquis.

Briser cette coopération, c'est ce à quoi les militants du courant Front Unique entendent œuvrer. Nous vous invitons à vous associer à son combat.

Intervention de Roland Michel dans le cadre du débat général du CDFN de la FSU le 15 Janvier

Le texte soumis à la signature des directions syndicales sur le contrat de travail constitue le dernier fruit pourri de la politique de dialogue social des mêmes directions syndicales avec le gouvernement.

Il faut avoir de solides motifs, tous étrangers aux intérêts de la classe ouvrière, pour un Jean Claude Mailly, le secrétaire général de FO, pour voir dans cet accord, un accord « équilibré ». En réalité, il s'agit d'un succès complet pour le gouvernement et le MEDEF qui ne s'y trompent pas et qui exultent. Augmentation de la période d'essai, rupture de « gré à gré », mise en place du CDD à objet défini (autrement dit contrat de mission) : tous leurs objectifs sont atteints.

La direction de Force ouvrière a annoncé son intention de signer. Celle de la CGT ne signera pas tout en « se félicitant du résultat du travail accompli par les organisations syndicales » - ce qui est une étrange « non signature ». C'est la responsabilité du CDFN de la FSU de faire tout ce qui est en son pouvoir pour que le texte ne soit signé ni par la CGT ni par FO. C'est pourquoi le courant Front Unique proposera que le CDFN de la FSU s'adresse à la direction de Force Ouvrière pour qu'elle ne signe pas pendant qu'il est encore temps.

Ceci étant, ce qui se passe sur le contrat de travail est dans la continuité exacte de ce qui s'est passé sur les régimes spéciaux où, quelques heures avant même que les cheminots et agents de la RATP entrent en grève, Thibault a proposé la négociation « entreprise par entreprise », ce qui revenait à entériner la liquidation des régimes spéciaux et à casser la grève. Quelques jours plus tard, les dirigeants syndicaux dans les dépôts SNCF et les attachements RATP appelaient à la reprise au nom des prétendues « avancées » des négociations. En guise d'avancées, entre Noël et le premier de l'an, le gouvernement annonçait qu'en 2016, ce ne serait pas pour les agents 40 annuités, mais 41. Extraordinaires « avancées »...

Le discours sur les « avancées », nous l'avons aussi entendu au CDFN de la FSU de décembre – et cela figure dans la motion « action » qui nous avait été soumise. Rappelons nous : on nous disait : après le « succès » du 20 Novembre, le gouvernement a du reculer. Woerth vient d'annoncer qu'il y aurait augmentation du point d'indice. C'était, titrait l'US, journal du SNES, « le retour du crocodile » (*rappel : Santini avait parlé du point d'indice comme d'un « crocodile empaillé »*). Las ! Le 17 décembre, Woerth annonce : mesures individuelles, zéro sur le point d'indice pour 2007. Et pour 2008, si vous voulez avoir quelques miettes sur le point d'indice, vous – les directions syndicales – devrez vous avaler « le cadre partagé de la discussion ».

Mais quel est donc ce « cadre partagé » ? Sarkozy vient de l'annoncer avec force lors de ses « vœux » aux fonctionnaires : fin de la progression à l'ancienneté des fonctionnaires (donc fin de la fonction publique de carrière), disparition des concours internes au profit de la « reconnaissance des acquis de l'expérience » (appréciée par la hiérarchie), liquidation de la notation et du barème, liquidation des corps au profit des « métiers » - et avec eux des Commissions Paritaires, etc.

Voilà le premier résultat de trois mois de dialogue social à travers les conférences Fonction Publique. La Commission Nationale du SNASUB, à la question : est-il possible d'accepter une discussion avec le ministre où pour quelques miettes sur le point d'indice, il faudrait accepter l'individualisation des rémunérations ? a eu raison à l'unanimité de répondre : Non.

Il n'y a pas un seul secteur où la participation et le « dialogue social » ne soient le point d'appui décisif à l'offensive du gouvernement.

Dans le primaire, l'encre de la signature par la direction du SNUIPP était à peine sèche que Darcos annonçait ses 23 propositions archi réactionnaires visant à remettre en cause le droit à l'instruction des enfants et en même temps le statut des enseignants. (*ndlr : voir intervention d'Yves Ankaoua*).

Dans le secondaire, après avoir moult fois « consulté » les directions syndicales, la direction de la FSU, celle du SNES, du SNUIPP la commission Pochard va rendre son « livre vert ». On sait déjà qu'il constituera une offensive en règle contre le statut des professeurs.

Dans le supérieur, la direction du SNESUP, du SNASUB participent à la commission Schwartz qui parachevant la LRU a pour objectif de pulvériser les statuts nationaux de tous les personnels du supérieur.

Camarades, nous avons tous pris connaissance des discours de Sarkozy à Latran et maintenant à Riyad. Avec un cynisme achevé, il pourfend l' « obsession du confort matériel » et propose aux curés – que les instituteurs ne pourront jamais remplacer, dit-il - d'aller dans les banlieues et les couches populaires pour les débarrasser de cette « obsession » au profit de l'« espérance » chrétienne. On a dit et écrit ici : c'est la négation des « Lumières ». Mais il ne s'agit pas seulement de cela. Car depuis les Lumières, et selon la forte formule d'Engels « *la bourgeoisie est retournée à la religion comme le chien à sa vomissure* ». Le discours de Sarkozy, c'est la reprise quasi mot pour mot des discours de Thiers il y a plus d'un siècle et demi. Thiers, le massacreur de la Commune. L'appel à l'Eglise, aux religions de la part de Sarkozy est inséparable de la violente offensive contre tous les acquis ouvriers que les clergés ont pour tâche de bénir.

Il n'y a qu'une conclusion à tirer de cela : combattre la remise au goût du jour de l'alliance entre la bourgeoisie et l'Eglise ne peut se faire sans combattre ce gouvernement de Versaillais. Et la première condition de ce combat, c'est de rompre le dialogue social, c'est de rompre avec le gouvernement.

Intervention d'Olivier Lestang sur la question de la « réforme du marché du travail »

(mercredi 16 janvier).

Cette question est de la plus grande importance pour tous les travailleurs, et aussi pour notre fédération syndicale.

D'abord, parce que nous entrons dans une année décisive, celle que Fillon a qualifiée « d'année de toutes les réformes sociales », « réformes » dont la première marche est l'attaque en règle contre les droits des travailleurs en quoi consiste ce projet d'accord. S'il se concrétisait, ce serait un point d'appui pour le gouvernement et le Medef, non seulement pour avancer dans la voie de l'atomisation de la durée légale du temps de travail, mais aussi pour flexibiliser

les enseignants, les fonctionnaires – ce à quoi servent la commission Pochard ou les commissions gouvernementales sur la Fonction Publique.

Ensuite, il faut préciser que ce protocole concerne directement la FSU : l'article 2 par exemple exige que l'orientation scolaire soit modelée par les « professionnels », et réalisée en fonction du « marché du travail » - alors que le but de l'enseignement doit être de contribuer à l'émancipation de nos élèves. Selon cet accord, l'orientation serait donc responsable du chômage, et non pas, ce que doit défendre l'organisation syndicale, le patronat, le capitalisme.

Ajoutons encore que la « portabilité » des droits est essentiellement celle du droit individuel à la formation (DIF), appuyé sur la VAE, dispositifs tournés contre l'enseignement public et les diplômés.

Et puis, en tant qu'enseignants et éducateurs, comment accepter la précarité généralisée qu'augure cet accord, dont un des objectifs est de faire entrer dans les têtes comme inéluctables les exigences du patronat ?

Il faut revenir sur ce qui s'est passé sur le CPE. Rappelons que Villepin le présentait comme la seconde étape de la réforme du marché du travail, après le CNE, et avant une ultérieure « réforme » du contrat de travail. Mais pourquoi Villepin a-t-il échoué ? Parce qu'il a choisi de ne pas associer préalablement les directions syndicales à ce projet, pour tenter passer à la hussarde. Résultat : la mobilisation de la jeunesse contre le CPE, la précarité, a été nourrie par le fait que le gouvernement a suscité contre lui un front uni des organisations syndicales du mouvement ouvrier, lesquelles exigeaient le retrait du CPE, et refusaient toute négociation sur ce contrat. Voilà ce qui a permis que le CPE soit retiré, que 3 millions de manifestants défilent pour son retrait.

Cette fois-ci, 4 confédérations, et essentiellement la direction confédérale FO, s'apprêtent à signer un texte généralisant la précarité. 4 et demie devrait-on dire, vu la position de la direction CGT qui a salué au terme des négociations « le travail commun des organisations syndicales » et annoncé qu'elle poursuivrait « le travail en commun » avec les signataires, avant même que les autres dirigeants aient pris position, ce qui signifiait un feu vert à leur signature.

Et dès avant la conclusion des négociations, Parisot soulignait l'acquis essentiel pour elle était que les directions syndicales acceptent de discuter du contrat de mission, de la rupture à l'amiable, etc. A nouveau, mais en sens inverse que pour le CPE, la position des directions syndicales a été déterminante.

Alors dans ces circonstances, la responsabilité de la FSU est importante :

Elle doit tout d'abord dénoncer intégralement ce projet d'accord

Elle doit aussi tant qu'il est temps s'adresser publiquement aux signataires annoncés, à commencer par la direction confédérale CGT-FO, pour leur dire « ne signez pas » !

Motion présentée par le courant Front Unique au sujet de l'accord sur la « réforme du marché professionnel »

Le CDFN de la FSU condamne intégralement le projet d'accord du 11 janvier sur la « réforme du marché du travail », projet salué avec enthousiasme par le gouvernement et le Medef (qui y voit un accord « historique »):

- parce qu'il accroît la précarité en tous domaines (allongement de la période d'essai, rupture express, création d'un CDD de 3 ans)

- parce qu'il prévoit un renforcement de la présence patronale au sein des établissements scolaires, dans l'orientation, la formation, ou encore qu'il pose les jalons d'un harcèlement accru des chômeurs dans le cadre de la prochaine convention Unedic et de la fusion Unedic/Anpe.

Le CDFN considère qu'un tel accord, s'il se confirmait, serait un point d'appui considérable pour le patronat et le gouvernement dans l'offensive générale qu'ils ont annoncée pour 2008.

En conséquence, le Cdfn s'adresse solennellement aux dirigeants des organisations syndicales qui ont dit vouloir signer cet accord, à commencer par ceux de la confédération CGT-FO, pour leur demander de ne pas signer ce texte.

Pour : 10 Contre : 67 Abstentions : 11 NPPV : 13

PS : En 1984, un projet d'accord sur la « flexibilité » avait échoué à la dernière minute, la direction confédérale FO n'ayant pu signer sous la pression de sa base.

Intervention de Roland Michel Présentation de la motion Front Unique « salaires /fonction publique »

(16 janvier)

Hier en commission, et à nouveau ce matin, on nous expliqué ce qu'était la politique du gouvernement, dite de RGPP Révision générale des politiques publiques

Sur le constat, il n'y a à peu près rien à rajouter. La réforme de l'Etat, c'est la fusion des services et des ministères, la mutualisation des moyens, l'externalisation et la privatisation de pans entiers des services publics. Pour les personnels, la liquidation des corps et des garanties nationales qui leur sont liées, la liquidation de la fonction publique de carrière, la mobilité forcée et la polyvalence, l'individualisation des carrières et des salaires, le recours massif aux contractuels et aux contrats de droit privé.

Il y a juste une chose à rajouter : toutes ces attaques se discutent avec l'ensemble des directions syndicales dont celle de la FSU dans les conférences Fonction Publique depuis quatre mois.

Sur les salaires, c'est l'Université Syndicaliste, le bulletin du SNES qui le précise. Je cite : « *Woerth, dans la lettre aux fédérations a indiqué qu'il « ne prendra aucune mesure de revalorisation du point d'indice en dehors d'un cadre partagé de discussion ».*

Depuis d'ailleurs Woerth a précisé que s'il y avait augmentation du point d'indice, elle serait très largement inférieure à l'inflation estimée pour 2007 à 2,6 %.

Autrement dit le marché qui est proposé aux fédérations consistant à dire : acceptez l'individualisation des salaires, la liquidation des garanties statutaires et vous aurez quelques cacahuètes sur le point d'indice en 2008

C'est inacceptable. Il appartient aux directions syndicales, et en particulier à la direction de la FSU, de refuser de participer à une telle concertation.

A ce propos j'ai entendu par un des responsables de la FSU – et cela vient d'être repris par une représentante du courant PRSI - que les directions syndicales négociaient « le pistolet sur la tempe ». Cette camarade évoquait en particulier la signature de l'accord sur le contrat de travail.

Evidemment, si cette camarade a raison, il faut par avance absoudre les signataires. Car que ne ferait on pas, « un pistolet sur la tempe » ?

Pardon, mais quel pistolet ? La CGT est elle morte du simple fait qu'elle ne signe pas, indépendamment du fait qu'elle ne s'oppose pas une seconde à la signature ?

La vérité est qu'aujourd'hui les dirigeants confédéraux sont parfaitement libres de signer ou de ne pas signer. Comme la direction de la FSU est parfaitement libre de refuser le chantage gouvernemental : quelques miettes sur le point d'indice contre l'acceptation du « *cadre partagé de discussion* »

La vérité que tout le monde connaît, c'est que si certains s'appêtent à signer sur le contrat de travail, ce n'est certes pas parce qu'ils ont « *le pistolet sur la tempe* ». C'est parce qu'ils veulent préserver les prébendes dont ils bénéficient de la part du gouvernement et du MEDEF.

Je voudrais terminer en indiquant que la motion Front Unique approuve la prise de position unanime de la CAN du SNASUB de rejet du chantage gouvernemental et de la négociation qui entérinerait ce chantage. Les responsables du SNASUB sont venus me voir. Ils m'ont indiqué qu'elle contenait une inexactitude matérielle. J'ai donc légèrement modifié le texte pour tenir compte de la remarque faite qui ne touche absolument pas au fond. Par contre ils ont indiqué que cette motion – qu'ils ont eux même adopté ne devait pas être rendue publique, que personne avait le droit de la citer, etc. Cela est inacceptable. Et par conséquent la motion sera maintenue dans la formulation suivante (*suit la lecture de la motion*)

NB La direction du SNASUB est intervenue dans le débat, traitant Front Unique de « coucou » (sic) et indiquant que la motion qu'ils avaient adopté était de circonstance , qu'elle ne valait pas au-delà de cette circonstance. Tout le monde comprend : la direction du SNASUB contrainte par les militants de ce syndicat d'adopter une prise de position adoptent la position contraire dès qu'ils sont libérés de ce contrôle. Chacun appréciera.

Motion Salaires Fonction Publique

Le CDFN de la FSU approuve la demande unanime de la CAN du SNASUB (motion adoptée à l'unanimité des 18 présents)

« La CAN du Snasub réunie le 10 janvier 2008 demande à la FSU de refuser de participer à la rencontre bilatérale avec le ministre de la fonction publique destinée à lier une éventuelle augmentation du point d'indice à l'acceptation par les organisations syndicales de la remise en cause du déroulement de carrière et à l'acceptation de l'individualisation des rémunérations.

Elle demande à la FSU de s'adresser aux autres organisations syndicales pour prendre la même position et organiser ensemble la riposte nécessaire. »

En conséquence de quoi il décide que la FSU ne participera à aucune prétendue « négociation » ainsi encadrée.

Pour : 10 Contre : 80 Abstentions : 13 NPPV : 5

Intervention d'Olivier Lestang au sujet du discours de Sarkozy au Vatican (mardi 15 janvier)

La première nécessité, c'est de caractériser nettement le discours de Sarkozy : c'est un discours pétainiste, cohérent depuis le mythe de « la France, fille aînée de l'Eglise » jusqu'au couplet travail, famille, patrie.

Mais il faut constater que les deux motions soumises au vote font l'une comme l'autre l'impasse sur l'essentiel, à savoir la politique du gouvernement Sarkozy, gouvernement qui se confirme avec ce discours aussi comme étant le plus réactionnaire que notre pays ait connu depuis Vichy.

Il y a en effet une totale cohérence entre l'affirmation des « valeurs catholiques » de Sarkozy et sa politique, l'enfermement des travailleurs sans-papiers dans des camps et les expulse à tour de bras, mais encore la destruction du droit à l'instruction et tout particulièrement l'éjection programmée de la jeunesse ouvrière de l'enseignement professionnel public, et plus généralement le développement de la précarité, de la misère, de la surexploitation, du militarisme.

Plus encore : ce discours forme un projet politique, celui de sous-traiter les conséquences sociales dévastatrices de cette politique aux associations religieuses, catholiques ou autres d'ailleurs, contre les organisations (partis et syndicats) du mouvement ouvrier. Sarkozy a en effet invité, dans son discours, les catholiques à intervenir dans tous les champs sociaux, l'école, les quartiers, et a conclu cette invitation en s'adressant au pape : « partout où vous interviendrez, je vous soutiendrai ». C'est donc aussi un discours violemment anti-ouvrier.

A ne pas partir de la nécessité politique de ce discours pour Sarkozy, aujourd'hui, le texte présenté par la direction finit logiquement à discuter ses propos sur le même terrain que lui. Ainsi veut-il mettre sur le même plan le « sacrifice » des religieux évoqué par Sarkozy et le sacrifice de ceux qui ont combattu les armes à la main contre l'oppression. J'ai en tête le souvenir d'un des mes aïeux, fusillé en 1944 par Touvier à Rilleux, et l'indignation m'étrangle : c'est une véritable insulte faite à sa mémoire que de mettre sur le même plan sa lutte et son assassinat avec les « martyrs » religieux de tout acabit !

Et puis voilà que dans le texte de la direction comme dans celui d'émancipation apparaît une autre sorte de culte : celui voué à la « République » avec un grand « R », sa constitution avec un grand « C », et ses « valeurs ». Ainsi le texte d'Emancipation s'indigne-t-il que « le président de la République bafoue sa responsabilité institutionnelle ». Mais non camarades, il assume au contraire pleinement sa responsabilité de président de la 5^{ème} république, la république bourgeoise, qui a hérité sa forme actuelle sous de Gaulle, lequel assumait sa « responsabilité institutionnelle » en commandant les massacres en Algérie, la répression à Charonne ou le 17 octobre 1961. De même apprend-on, que cette République serait paraît-il « laïque », alors qu'elle tolère et finance à outrance, notamment, l'enseignement privé confessionnel et que si la laïcité signifie quelque chose, c'est entre autres: aucun financement public pour les religions.

Alors ce que doit faire la FSU, c'est condamner fermement ce discours et cette politique de promotion de l'obscurantisme religieux, d'abord parce qu'il s'agit d'un instrument de lutte entre les mains du gouvernement contre les travailleurs, la jeunesse, et que s'y opposer en tant que est une dimension nécessaire du combat contre le gouvernement Sarkozy-Fillon. Voilà pourquoi nous voterons contre les motions proposées au vote.

(finalement, les deux textes mentionnés dans l'intervention ont été fusionnés – seul le courant FU a voté contre).

Du primaire à l'université :

le dialogue social au service de la liquidation de l'enseignement public et du statut des fonctionnaires.

Intervention d'Yves Ankaoua sur la situation dans le 1^{er} degré (mercredi 16 janvier)

Lors de sa conférence de presse du 8 janvier, Sarkozy a insisté sur le fait que pour lui et son gouvernement, l'école primaire était une priorité absolue. Effectivement, dans ses objectifs et déjà dans ses actions elle l'est, mais c'est en tant que cible.

Et depuis des mois, on a pu constater que c'était le cas.

Prenons deux exemples éclairants :

D'abord, c'est plein feu sur les écoles maternelles

Il y a eu en septembre dernier le rapport du HCE qui imputait à l'école maternelle la responsabilité de l'échec scolaire. Avec le pillage des postes en maternelle, c'est l'entassement des enfants à 30 par classe dès leur plus jeune âge et l'impossibilité de scolariser les enfants de moins de trois ans. Mais aujourd'hui, le gouvernement veut franchir une étape en interdisant à tous les enfants de moins de trois ans, l'accès à l'école maternelle, y compris pour les enfants des quartiers classés en Zep où elle est très importante. C'est ce que Sarkozy exige dans la lettre de cadrage adressée à Darcos début juillet : *" dans les quartiers les plus en difficulté, vous mettrez en place, en lien avec les communes, des structures d'accueil de la petite enfance dont le but sera de préparer à l'école des enfants issus de milieux très défavorisés et de leur donner les mêmes chances que les autres d'y réussir. Vous agirez pour cela en lien avec le ministre de l'Immigration "*. On le voit cela signifierait la disparition des écoles maternelles et leurs enseignants qualifiés pour les plus jeunes enfants qui est. Et comble de cynisme ces nouvelles structures se mettraient en place en collaboration avec le ministère de la traque des étrangers ! Darcos a préparé le terrain à cette attaque en mettant en place une commission à laquelle ont participé les représentants du Snuipp. Sur la lancée, Darcos justifie la disparition annoncée de la scolarisation des moins de 3 ans en écrivant que "les jeunes enfants ne retirent aucun bénéfice mesurable d'une scolarisation trop précoce" (point 6-1 de ses 23 propositions).

C'est aussi la nature même de l'école primaire ainsi que le statut des enseignants qui sont dans la ligne de mire

La suppression du samedi matin n'était qu'une entrée en matière.

Sous couvert de l'aide aux élèves en difficulté, c'est la suppression de 2 heures hebdomadaires pour tous les élèves y compris pour ceux à qui elle est censée bénéficier.

Le temps des enseignants n'étant pas réduit, ils seraient contraints, en plus de leur service dans leur classe, d'intervenir auprès d'autres élèves que les leurs, parfois dans une autre école voire dans une autre commune. Quand ? Le soir, à l'heure du repas ou pendant les vacances.

Mais déjà ce qui se préfigure, c'est le cassage de l'école publique avec la proposition (1-3) de Darcos de distinguer les « deux » temps de l'école : « [celui] de la transmission des savoirs (...) et [celui] de l'accompagnement éducatif ». Ainsi donc, les enseignants du 1^{er} degré n'enseigneraient plus à une classe que les disciplines correspondant du "socle des connaissances et des compétences fondamentales" et pourraient donc intervenir devant plusieurs classes. Pour les autres disciplines, les élèves seraient pris en charge par d'autres personnels, municipaux, associations

Il y a aussi le palmarès des écoles annoncé pour 2009, l'évaluation des enseignants selon le résultat de leurs élèves, la remise en cause du droit de grève dans les écoles, etc...

Alors la défense des personnels et de l'école primaire attaqués sur tous les fronts, implique leur caractérisation nette auprès des personnels de sa portée destructrice.

Le Cdfn de la Fsu doit rejeter clairement les 23 propositions Darcos. Aucun dialogue n'est possible avec Darcos qui piétine tous les acquis de l'école primaire et veut utiliser ce dialogue pour « associer [les responsables syndicaux] aux modalités concrètes de mise en œuvre des réformes ».

Dans ces conditions, le Cdfn doit inviter la direction du Snuipp à quitter les discussions ouvertes par la signature du « protocole de discussion » du 8 novembre.

Motion front unique : Contre les mesures gouvernementales, en défense de l'école primaire publique

Le CDFN FSU

- rejette les « 23 propositions Darcos » qui ont suivi l'annonce de la suppression de 72 heures annuelles de cours. En effet, ces propositions visent à :

* remettre en cause les obligations de service des enseignants des écoles actuellement définies par la prise en charge des seuls élèves de leur classe, vers un service à géométrie variable pouvant les contraindre à prendre en charge, en plus, des élèves d'une autre classe, voire ceux d'une autre école. Il est même prévu des stages de remise à niveau d'élèves en difficulté pendant les congés scolaires assurés par des enseignants « volontaires ».

* préparer ainsi la diminution du rôle des enseignants des écoles, cantonnés aux matières dites fondamentales, leurs élèves étant pris en charge, pour les disciplines « secondaires » par des intervenants extérieurs de tout genre – ce qui changerait la nature même de l'école élémentaire publique

* mettre les enseignants sous pression constante de leurs inspecteurs qui les évalueraient en fonction des résultats de leurs élèves avec comme objectif le salaire au mérite et l'individualisation des carrières.

* annoncent la fin de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans – y compris dans les écoles classées en Zep – pour réaliser de nouvelles suppressions de postes.

- Condamne la mise en place du « service d'accueil garanti », inauguré dès le 24 janvier. C'est en effet une remise en cause frontale du droit de grève, notamment par l'exigence ministérielle que les enseignants se déclarent grévistes 48 heures à l'avance, qui plus est pour financer le remplacement des enseignants ces jours-là par des personnels précaires, associatifs,...

En conséquence, considérant que le rôle des organisations syndicales de l'enseignement public n'est pas de « s'associer aux modalités concrètes de mise en œuvre des réformes », (Darcos, le 11 décembre), considérant que Darcos lui-même présente « le dialogue social » comme « une forme d'accompagnement des réformes » (id.), le CDFN invite la direction du SNU-IPP à rompre le « dialogue social » déjà engagé avec le gouvernement et, pour commencer, à quitter les discussions ouvertes par la signature du « protocole de discussion » du 8 novembre.

Pour : 11 Contre : 72 Abstention : 8 NPPV : 9

Pour la défense de l'enseignement professionnel public, pour le retrait de la note Darcos :

Front unique des organisations syndicales : SNETAA CGT FO SNUEP UNSA !

Une offensive gouvernementale sans précédent.

L'importance que revêt pour le patronat la formation professionnelle n'est pas à démontrer. Le fait qu'en France existe la possibilité pour des milliers de jeunes, souvent issus de la classe ouvrière, d'acquérir une formation qualifiante, en dehors du cadre du traditionnel apprentissage patronal, est devenu aujourd'hui insupportable à la bourgeoisie.

C'est dans ce cadre que le 29 octobre 2007, Xavier Darcos, adresse une note aux recteurs leur intimant de généraliser les Bac pro en 3 ans. Les conséquences sont évidemment désastreuses dans un secteur où les coups portés par le patronat sont déjà largement visibles. C'est d'abord une offensive contre le droit aux études : des milliers de jeunes sont expulsés ni plus ni moins du système scolaire public par le biais de la fermeture de centaines de sections BEP. C'est aussi une formation initiale amputée de 25 % par rapport au Bac professionnel tel qu'il existe aujourd'hui (BEP 2 ans + Bac Pro 2 ans).

Mais le gouvernement ne peut s'en prendre aux diplômés sans liquider le statut des PLP : la suppression massive de poste de PLP aux concours 2008 anticipe la suppression massive d'heures liées à la mise en place du Bac Pro 3 ans. Sans parler des conditions de travail puisque les collègues devront accueillir dans leur classe la même année des élèves en formation initiale, des adultes en VAE présents par intermittence ainsi que des apprentis ... ! Tout ceci dans le sens d'une généralisation de l'apprentissage en terminale Bac pro.

Les enseignants de LP engagent la mobilisation contre le gouvernement.

Devant l'ampleur de l'attaque, les collègues PLP ont cherché à se mobiliser contre le gouvernement pour obtenir le retrait de la note Darcos. En se mettant en grève dans leurs établissements. En participant massivement à la journée d'action du 18 décembre. A ce moment là, la mobilisation est croissante.

Il y a alors la nécessité que les directions des organisations syndicales centralisent le combat des PLP « *en organisant une puissante manifestation, à Paris, au siège du pouvoir, afin d'obtenir le retrait de la note Darcos* ». C'est cette exigence qu'ont adressée aux directions syndicales les PLP réunis en Assemblée générale à Clermont Ferrand le 18 décembre. Mais ce n'est pas ainsi que les directions syndicales en ont décidé, bien au contraire.

Devant la mobilisation montante et afin de la désamorcer, Darcos, qui n'avait pas « concerté » les directions syndicales sur sa mesure, propose un protocole de discussion dont il indique par ailleurs que ne pourront être signataires que les organisations en accord avec la réforme des Bac Pro en 3 ans !

Le Snetaa dit oui à la réforme.

En acceptant de signer ce protocole, les directions du Snetaa (majoritaire aux élections) et le Se tournent le dos aux revendications des PLP et apportent leur plein soutien au gouvernement (le Snetaa s'était pourtant prononcé pour le retrait de la note Darcos dans un communiqué avec FO du ...). Cette position est alors vécue évidemment comme un coup de poignard porté aux enseignants de LP et apparaît comme un obstacle majeur au combat des PLP.

Le Snetaa s'est constitué en défense de l'enseignement professionnel public, contre l'apprentissage patronal et l'exploitation de la jeunesse qui va de pair. En permettant au gouvernement de « faire passer » sa réforme, la direction de ce syndicat, non seulement se fourvoie, mais engage le syndicat vers une inévitable explosion. Situation dont on ne peut évidemment pas se féliciter. Situation qui ne pourra conduire qu'à un nouvel affaiblissement des forces dans ce secteur où les PLP se sont trouvés isolés par la scission d'avec la FSU en 2000.

Une nécessité : rompre avec le gouvernement et engager le combat

On ne peut aujourd'hui prétendre combattre le gouvernement sans l'affronter. La signature du protocole de discussion proposé par Darcos est tout à fait révélatrice du rôle accordé au « dialogue sociale ». Celui-ci n'a qu'un but : associer les directions syndicales à la mise en œuvre des réformes réactionnaires du gouvernement. Dans les LP comme sur toutes les autres questions, la responsabilité des organisations syndicales est engagée, en particulier celles qui sont majoritaires (on ne peut que rappeler le rôle de la CGT à la SNCF et la RATP contre l'aspiration des cheminots à défendre leurs régimes spéciaux).

Pour combattre réellement le gouvernement, il faut rompre avec lui. Pratiquement, cela veut dire « *retrait de la signature sur le protocole de discussion visant à la mise en œuvre de la réforme Darcos* ». Cela veut dire que les organisations non signataires comme le Snuep FSU, la CGT, FO, s'adressent au Snetaa et au Se pour qu'ils retirent leur signature. C'est ce combat que refusent de mener les directions de ces mêmes organisations comme cela s'est manifesté lors du CDFN de la FSU du 16 janvier où le représentant du Snuep a indiqué clairement qu'il était contre s'adresser à la direction du Snetaa avec l'argument que celui-ci « *s'était lui-même mis en dehors de l'intersyndicale* » !

Partout où cela était possible, les militants combattant pour le Front unique des organisations syndicales de l'enseignement public ont combattu pour que dans l'unité, celles-ci prennent leur responsabilité afin d'obtenir le retrait de la note Darcos.

Intervention d'Olivier Rougerie : présentation de la motion en défense de l'enseignement professionnel public (mercredi 16 janvier)

Le gouvernement n'entend en rien renoncé à sa réforme de l'enseignement professionnel public via la mise en place généralisée du Bac pro en 3 ans (note Darcos du 29 octobre 2007).

Cette réforme, on l'a déjà indiqué lors du précédent CDFN, c'est la liquidation de l'enseignement professionnel public.

Suppression massive des BEP des la rentrée 2008 : 150 sections dans l'académie de Lyon, 60 à Clermont-Ferrand, des dizaines à Nantes, à Reims comme me l'ont indiqué des camarades hier, etc, des centaines partout en France.

C'est le renvoi de milliers de jeunes hors de l'école publique, sans qualification, livrées à la surexploitation patronale.

C'est aussi la suppression de milliers de postes de PLP (seulement 1500 postes annoncés au concours externes et internes en 2008) et une attaque en règle contre les statuts.

Mais pour parvenir à ses objectifs, le gouvernement, devant la mobilisation engagée par les personnels en décembre, n'a d'autres choix que s'appuyer sur les directions des organisations syndicales.

C'est à cet effet que Darcos a proposé un protocole de discussion dont il souligne lui-même qu'il ne pourra être signé que par les organisations qui seront d'accord avec la réforme !

Nous ne pouvons dans cette situation que nous féliciter que l direction du Snuep n'est pas signé le protocole. Mais ceci étant, pour les professeurs de LP, le fait que les directions du Snetaa et du Se aient signé l'accord apparaît aujourd'hui comme l'obstacle principal à la possibilité d'obtenir le retrait de la note Darcos. Sauf erreur de ma part, je m'étonne dans ces conditions qu'aucun responsable du Snuep ne soit intervenu à la tribune sur cette importante question.

Nous ne pouvons être indifférent, on ne peut pas faire comme si cela n'existait pas ! En tant qu'organisation syndicale attachée à l'enseignement professionnel public, le CDFN de la FSU, qui approuve la position du Snuep doit au contraire, le plus rapidement s'adresser aux directions du Snetaa et du Se pour leur demander de retirer leur signature.

Si tel était le cas, les conditions seraient réunies pour que se réalise le Front unique afin d'obtenir le retrait de la note Darcos ; le maintien de toutes les sections BEP et de tous les postes de PLP.

C'est le sens de la motion déposée par le courant Front unique.

Motion Front Unique Défense de l'Enseignement Professionnel Public

Alors que partout le gouvernement et les recteurs présentent dans les Comités techniques paritaires un plan de suppressions massives de sections BEP pour la rentrée 2008, le CDFN de la FSU considère plus que jamais nécessaire la réalisation du Front Unique de toutes les organisations syndicales pour le retrait de la note Darcos du 29 Octobre 2007 et du plan de liquidation de l'enseignement professionnel.

Le « protocole de discussion » soumis par Darcos aux organisations syndicales des Lycées Professionnels se situe très explicitement dans le cadre de la mise en œuvre concertée du plan Darcos en particulier de la mise en œuvre générale des Bacs Professionnels en trois ans.

Le CDFN de la FSU qui approuve la décision du SNUEP de ne pas signer ce protocole s'adresse solennellement aux directions des organisations syndicales signataires, en particulier du SNETAA et du SE pour leur demander de retirer leur signature de ce protocole.

Les conditions seront alors réunies pour la mobilisation à l'appel de l'ensemble des organisations syndicales pour l'abrogation de la note du 29 Octobre, pour le retrait du plan Darcos, pour le maintien de toutes les sections et de tous les postes dans les Lycées Professionnels

Pour : 10 Contre : 75 Abstentions : 12 NPPV : 6

Consultation des dirigeants syndicaux dans le cadre de la commission Pochard : la direction du SNES ouvre la porte à la redéfinition du métier d'enseignant

La Commission Pochard a une histoire. Rappelons que c'est Sarkozy qui alors qu'il était encore candidat qui avait annoncé la mise en œuvre d'une commission sur la « revalorisation » du métier d'enseignant, engagement que la direction du SNES et de la FSU avait alors salué comme une « victoire ».

La dite commission a depuis auditionné à de nombreuses reprises d'une part toute une série de « personnalités », mais surtout – et longuement les appareils syndicaux (la direction de la FSU, celle du SNES, du SNETAP, du SNEP, du SNUIPP ; mais aussi la direction de FO, du SE etc.). Et pour faire bonne mesure le PS devait être associé et le fut par l'intermédiaire d'Auxiette, président PS de la région Pays de Loire.

La commission Pochard a décidé d'attendre que la grève du 24 Janvier ait fait son œuvre pour faire ses « propositions » sous la forme d'un « livre vert ». Il importe en effet que les enseignants aient laissé le plus de force possible dans les « journées d'action » avant de les confronter à une remise en cause brutale de leur statut.

Car ce qui va être annoncé ne fait aucun doute pas même pour la direction du SNES qui a pourtant largement contribué au succès de l'opération.

Pochard a annoncé la couleur : feu sur le décret de 50 qui définit les services en heures d'enseignement (18 heures pour les certifiés, 15 heures pour les agrégés). Il faut en finir avec l'heure de cours « brique élémentaire » du service. Thélot – qui a donné son nom à la commission du même nom laquelle a préparé la loi Fillon le dit : il ne s'agit pas de réduire le nombre d'heures de cours dues, mais d'y rajouter au titre des obligations de service le suivi individuel, les relations avec les parents et partenaires, l'orientation etc.

Il s'agit aussi de modifier la relation avec le chef d'établissement dans le cadre de l'autonomie des établissements : substituer comme le propose Forestier aux heures de décharges statutairement et régulièrement accordées dans le cadre de règles nationales une certaine quantité d'argent affectée aux établissements et distribuée aux personnels par la direction de l'établissement selon l'appréciation de la même direction du mérite des uns et des autres.

Il s'agit de remettre en cause l'affectation en collège et en lycée des certifiés et agrégés ; les agrégés ne pouvant plus l'être qu'en lycée et dans le supérieur, et les professeurs de collège étant bivalents.

Enfin, il s'agit d'annualiser les services.

Evidemment cette réforme du statut ne peut à aucun moment être séparée de la suppression des 9000 postes cette année dans le secondaire et des 80000 postes prévus dans l'Education Nationale d'ici 2012.

Alors certes, la direction du SNES « critique » les prises de position des membres de la commission, mais outre le fait qu'elle a comme les autres totalement légitimé l'opération en se rendant chaque fois que convoquée à la dite commission, il faut dire qu'elle a ouvert la porte à la liquidation du statut en se prononçant elle-même pour la remise en cause du décret de 50. Il n'est qu'à lire l'intervention de Frédérique Rollet devant la commission qui dit :

« Pour définir les services, il faut partir des missions. L'acte éducatif recouvre le cours, mais aussi le soutien. Dans sa diversité, l'acte éducatif doit être pris en compte. Il faut dégager du temps pour le travail collectif qui doit être à l'initiative des enseignants ce qui ne signifie pas qu'il ne doit pas être évalué... »

Autrement dit, la direction du SNES se prononce elle-même pour la fin de la définition du service en heure d'enseignements, qui est pourtant la seule barrière contre l'arbitraire, contre les services à rallonge indéterminée. Pas étonnant que Pochard saisisse immédiatement la balle au bond, jugeant « très intéressante » la proposition de Rollet et lui demandant de préciser...

La publication du livre vert doit donner lieu à une nouvelle rafale de concertations, puis au « livre blanc » du gouvernement suivi d'une « négociation ». Le courant Front Unique fera connaître immédiatement au personnel le contenu de ce « livre vert ». Il faut combattre pour le Front Unique contre la destruction du statut, pour la défense du décret de 50. Mais le premier acte de ce combat, c'est celui pour que les dirigeants syndicaux (en premier lieu ceux du SNES) rompe toute participation à l'entreprise de destruction du statut.

Le refus des dirigeants du SNESup d'affronter le gouvernement Sarkozy-Fillon-Pécresse, les amène à accepter la loi LRU et à prendre en charge son application.

Tirer le bilan de la défaite !

À l'heure actuelle, il apparaît que les étudiants qui se sont engagés dans la mobilisation pour l'abrogation de la loi de privatisation de l'université ont été vaincus. La loi LRU ne sera pas abrogée. Tirer les leçons de cette défaite est une nécessité... politique. C'est pourquoi, d'ailleurs, à aucun moment les dirigeants des organisations syndicales ne parlent de défaite, afin de masquer leur propre responsabilité. Or, dans le cas présent, la responsabilité de la direction du Snesup est écrasante.

Le 11 août 2007, alors que les universités étaient vides de leurs étudiants et de leurs enseignants, le gouvernement Sarkozy-Fillon faisait voter par les députés UMP/Nouveau Centre à l'Assemblée nationale la contre-réforme des Universités, dite loi LRU (liberté et responsabilité des universités). Il s'agissait de réaliser les objectifs visés depuis les années 1960 par la bourgeoisie et le patronat : soumettre la jeunesse étudiante aux exigences du Capital, détruire les statuts des personnels issus de la Fonction Publique en privatisant l'Université et effacer les défaites politiques infligées par la jeunesse étudiante et lycéenne en 1986, en 1994 et en 2006.

Or, quelle a été l'attitude du SNESup face à l'offensive menée par le gouvernement ?

La responsabilité du syndicat était engagée dès l'élaboration du projet de loi sous la direction de la ministre de l'enseignement supérieur V. Pécresse. La direction du SNESup, s'employant essentiellement à dénoncer « une parodie de concertation », a cherché toutes les occasions de discuter avec le gouvernement durant les mois de juin et juillet. Le 2 juillet elle participe à la mise en place des « assises de l'Enseignement Supérieur », avec la CPU, qui est en première ligne dans la mise en œuvre du projet de contre-réforme. Néanmoins, on peut souligner une contradiction politique, qui se maintiendra par la suite. Le SNESup est cosignataire (sans la FSU) de l'appel des cordeliers du 11 juillet qui demande « l'abandon de cette réforme par le retrait de cette loi ou son abrogation ». Au sein du SNESup comme des autres organisations signataires, on a conscience qu'il n'y a pas que le statut des personnels qui soit menacé. Pour l'appareil du syndicat, il existe un enjeu autre : les positions tenues par les syndicats dans les différents conseils sont directement mises en péril par la présidentialisation des universités.

Aussi, après le vote de la loi Pécresse, le 11 août, la direction du SNESup se prononce toujours pour son abrogation, mais d'une manière confuse, comme en témoigne l'éditorial de Jean Fabbri dans le supplément au *SNESup* 557 de septembre 2007 : « il est possible de fédérer des modes d'actions, des propositions pour rendre incontournables l'abrogation de la loi et la mise en débat d'une nouvelle loi ambitieuse et démocratique pour le supérieur et la recherche ». Le titre de ce même édito est révélateur : *ni statu quo... ni loi Pécresse*. Il s'agit toujours de se situer dans le cadre d'une réforme jugée nécessaire, quitte à remplacer la loi Pécresse par une autre. Le communiqué de presse intersyndicale du 4 septembre 2007, dont le SNESup est co-signataire, se contente de demander « de profondes modifications » à la loi. L'appel à l'abrogation demeure en réalité tout à fait formel. Dans les faits, la direction refuse de rompre avec le gouvernement, tant sur le plan national que local. Très claire est la consigne donnée dans l'éditorial de Jean Fabbri : « Les collègues, dans les établissements seront amenés dès les prochains jours à analyser le texte de la loi, à faire les propositions les plus adaptées localement pour des statuts qui en contrecarrent les aspects les plus nocifs ». Car ce sont les conseils d'administration des universités qui constituent le premier maillon de la mise en œuvre de la loi. Les conseils d'administration doivent d'une part modifier leurs statuts pour les mettre en conformité avec la loi et d'autre part organiser sur cette base d'ici février 2008 des élections. Les nouveaux CA devront être élus d'ici à mai 2008. Au lieu d'appeler les élus à démissionner immédiatement des conseils, on leur fait prendre en charge l'application de la loi. Pour la mettre en œuvre, le gouvernement peut ainsi s'appuyer sur les représentants des organisations syndicales enseignantes, étudiantes et des personnels, qui se contentent de voter çà et là des motions d'opposition pour faire bonne mesure, quand ils ne votent pas ouvertement pour la modification des statuts permettant la mise en œuvre de la loi.¹ À Lyon I, un partenariat a été conclu dans le cadre d'une fondation d'entreprise avec microsoft. Il n'y a eu que deux abstentions au CA, celles de deux élus Unef. Tous les autres ont voté pour !

La direction du SNESup à l'épreuve de la mobilisation étudiante

L'attitude des dirigeants du SNESup durant le mouvement étudiant qui débute véritablement au début du mois de novembre 2007 ne connaîtra pas d'évolution significative. Il était de leur responsabilité d'œuvrer à la centralisation de la force des étudiants et des personnels sur l'objectif de l'abrogation de la LRU, par l'appel à la grève générale des

¹ Dernière minute. Après l'avoir déjà fait à Clermont II, les élus SNESup ont voté la modification des statuts – indispensable à la mise en place effective de la LRU à Paris I et Besançon. Il semble bien en réalité que telle soit la consigne officielle de la direction du SNESup. Ainsi d'un côté, de vagues déclarations d' « opposition » à la loi, de l'autre dans la pratique le coup de main décisif pour que la loi se mette en œuvre. Duplicité répugnante....

universités, l'appel à la manifestation centrale à Paris, au siège du pouvoir. Mais le mercredi 7 novembre la direction appelle seulement « à l'amplification de la mobilisation pour mettre en échec la loi LRU, obtenir son abrogation et pour participer à l'élaboration d'une loi programme universitaire répondant aux véritables besoins du pays, des étudiants et des personnels ». Pire que cela, ce sont souvent des présidents d'université, membres actuels ou passés du SNESup mais qui ne doivent leur élection qu'aux élus du SNESup qui en appellent aux flics ou à leurs supplétifs des groupes étudiants réactionnaires pour mettre en œuvre une répression brutale contre les étudiants grévistes.

Loin de rompre avec le gouvernement, la direction du SNESup se plaint de ne pas être reçue, avec les présidents d'universités et les organisations étudiantes, la veille des grèves du 16 novembre, jour du débat budgétaire à l'Assemblée Nationale. Le SNESup dépose un préavis de grève pour la période du 16 au 23 novembre, puis pour les 4, 5 et 6 décembre, demandant aux enseignants d'« organiser des temps forts de mobilisation », « des actions », des opérations « facs ouvertes », « des grèves ». Faute d'un appel clair à la grève générale des personnels du Supérieur, le combat contre la loi LRU est ainsi voué à l'échec par la dislocation. Les étudiants, par ailleurs ouvertement trahis par la direction de l'UNEF, et aussi sur son propre registre par la « coordination étudiante » qui refuse d'ouvrir toute perspective de centralisation de la mobilisation contre le gouvernement, demeurent isolés.

En lieu et place d'un mot d'ordre appelant à une manifestation centrale et nationale à Paris, se trouve un appel, le 6 décembre, à des manifestations éparpillées dans une dizaine de villes universitaires. L'intersyndicale élabore un « mémorandum unitaire », catalogue de revendications diverses et variées dans lequel se retrouve, en dernière position, la demande d'un « moratoire » sur la loi LRU préalable à un « Grenelle de l'enseignement supérieur et de la recherche, permettant d'associer le dynamisme de toute la communauté universitaire à une nouvelle « loi-programme » et à sa mise en œuvre ». Il s'agit une fois encore de s'inscrire dans le cadre fixé par le gouvernement. La ministre Pécresse peut annoncer son plan licence, entreprise de déqualification des étudiants, et l'ouverture du chantier « dédié aux personnels » auxquels se sont rendus les organisations syndicales, SNESup en tête.

La direction du SNESup doit refuser de participer au « chantier dédié au personnel » (commission Schwartz)

Aujourd'hui leur responsabilité est à nouveau engagée. La direction du SNESup considère que le chantier « dédié aux personnels » doit susciter « de fortes inquiétudes ». Le mot est faible. En réalité, participer à ce chantier – sous la houlette de Schwartz -, ce serait accepter de participer à la destruction du statut des personnels, enseignants, enseignants-chercheurs, mais aussi BIATOS... Valérie Pécresse a parfaitement conscience du besoin qu'elle a de la participation des dirigeants syndicaux, elle qui installait la commission Schwartz dans ces termes :

« Je sais que je peux compter sur votre participation active pour faire émerger des propositions constructives, que vous soyez représentants des enseignants, des enseignants-chercheurs ou des personnels BIATOS, ou que votre association professionnelle se consacre à la reconnaissance de telle ou telle fonction... »

Je suis en effet persuadée des convergences qui vous rassemblent au-delà des disparités statutaires ou fonctionnelles, autour de thèmes tels que : la reconnaissance des activités et des missions, l'attractivité des métiers et des carrières, la politique indemnitaire, les besoins de formation, initiale et continue, la mobilité, la parité, la transparence et l'éthique des modes de gestion »

Aussi ce sont tous les syndicats de la FSU (SNESup, SNCS, SNASUB, SNETAP, SNEP) qui doivent se retirer des réunions et des groupes de travail consacrés au dit chantier. Sur cette orientation, ils doivent s'adresser aux autres organisations syndicales (SUP'RECHERCHE-UNSA, SNPTES-UNSA, A&I-UNSA, SGEN-CFDT, FERC-SUP-CGT, Sud-Education, Sud-Recherche) pour qu'elles prennent une telle position et que se réalise le Front unique contre le gouvernement.

Une telle prise de position si elle aboutissait et empêcherait le gouvernement de tenir ce chantier, permettrait d'envisager d'amoindrir les conséquences de la défaite que constitue la mise en œuvre de la loi LRU.

Je souhaite m'abonner à la **Lettre de liaison**

Nom:.....

Adresse:.....

Joindre un chèque de 10 euros pour un an d'abonnement à l'ordre de « Front Unique » et envoyer à l'adresse suivante:

Front Unique, 11, rue Michalias, 63000 Clermont-Fd.

www.frontunique.com

email : courrier@frontunique.com